

Procès-verbal du Conseil Municipal 10 Février 2020 – 20h

Le maire Jean-Pierre HESTIN ouvre la séance, salue les membres présents : Sabine ABT, Jocelyne JEHEL, Pierre LEISY, Christian MAIRE, Marie Rose FONTAINE, Sandra ENGLER, Patrick FEIL, Jean-Pierre HERMENT, Vincent RIMMELY ; le quorum est atteint, Il précise que Hervé ANSTETT a donné procuration à Jocelyne JEHEL, Gabin FRAY à Sabine ABT, Marcel THOMAS à Jean-Pierre HESTIN, 13 votes peuvent s'exprimer.

Il donne lecture de l'ordre du jour et propose de l'adopter
Adoption à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation des comptes de gestion
- Comptes Administratifs exercice 2019
- Affectation des résultats de l'exercice 2019
- Régularisation d'un échange de terrains
- Régularisation d'une DBM par certificat administratif
- Demande de subvention pour l'école du Chalmont
- Demande de subvention exceptionnelle
- Débat PADD PLUI CCVA
- Divers

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Un secrétaire de séance doit être désigné à chaque réunion du conseil, pris parmi les membres de l'assemblée, et chargé de rédiger le procès-verbal de la séance. Ce sont les membres de l'assemblée qui le choisissent. L'assemblée délibérante peut, le cas échéant, désigner un auxiliaire à ce secrétaire (secrétaire de mairie par exemple) ; cet auxiliaire assiste aux débats mais ne doit pas participer au vote.

Le conseil a décidé que cette tâche de secrétaire de séance serait désormais assumée par les conseillers, hors adjoints, dans l'ordre alphabétique et que la secrétaire de mairie serait son auxiliaire.

Jean-Pierre Herment est proposé pour tenir ce rôle. Il sera assisté par Annick Thomas que le maire remercie de sa présence.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DESIGNE Jean-Pierre Herment comme secrétaire de cette séance

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Le Compte de gestion est établi par le comptable du Trésor public, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable. C'est l'enregistrement, en partie double, des opérations ordonnancées par le Maire ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine de la commune.

Le maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par M. le Trésorier Principal de Sainte-Marie-aux-Mines.

Le maire demande au conseil municipal de s'assurer :

- que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés,
- que le Trésorier Principal a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Enfin, le compte de gestion établi par le Trésorier Principal doit être conforme au Compte Administratif de la commune.

Les résultats de clôture de l'exercice prennent en compte les excédents et déficits cumulés antérieurs. Les détails sont disponibles en mairie.

Budget général

	Section fonctionnement	Section investissement
Recettes	499809,39	65804,44
Dépenses	388051,28	121697,85
Résultat de l'exercice	111758,11	- 55893,41
Résultat de clôture de l'exercice	247294,87	- 71382,65

Budget Camping

	Section exploitation	Section investissement
Recettes	28060,43	17240,43
Dépenses	33738,41	15495,82
Résultat de l'exercice	-5677,98	1744,61
Résultat de clôture de l'exercice	426,99	27640,95

Budget Forêt

	Section exploitation	Section investissement
Recettes	224718,92	1000
Dépenses	222620,58	12151
Résultat de l'exercice	2098,34	11151
Résultat de clôture de l'exercice	122744,46	-12151

Considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par M. le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2019

Il est rappelé que pour cette délibération un président autre que le maire doit être désigné ; Pierre Leisy, premier adjoint est choisi à l'unanimité ; le maire prend part aux débats mais se retire au moment des votes.

BUDGET GENERAL

A Section de fonctionnement 2019

- Dépenses

011- Charges à caractère général	145498,52
012 - Charges de personnel	165777,23
014- Annulation de produit (dont FPIC)	16098
65 – Autres charges de gestion courantes	33548,32
66- Charges financières	6407,65
67- Charges exceptionnelles	11953
Total Dépenses réelles	379282,62

- Recettes

013- Atténuation de charges	2539,37
70 - produits services	29646,65
73- impôts et taxes	281747,78
74- dotations et participations	133189,49
75 -autres prod gest courantes (dt produit forêt)	45361,06
76 produits financiers	2,25
77 produits exceptionnels	7322,79
Total Recettes réelles	499809,39

Excédent réel de fonctionnement	120526,77
Total opérations d'ordre	- 8768,66
• Dépenses	8768,66
• Recettes	0
Excédent de fonctionnement exercice 2019	111758,11

B Section d'investissement

- Dépenses

1068	- 0
205	16861,80
204	423,19
21- Acquisitions	43536,38
23- Travaux	9375,72
16- remboursement d'emprunts	51500,76
Total dépenses réelles	121697,85

- Recettes

1641-emprunt	
10-dotations	39788,86
138-	17246,92
Total Recettes réelles	57035,78
Déficit réel d'investissement	-64662,07

Total opérations d'ordre **8768,66**

- Dépenses

0

- Recettes

8768,66

Déficit d'investissement exercice 2019 **-55893,41**

Pour information

Excédent de fonctionnement antérieur	148716,33 (163994,52-15278,19)
Opérations ordre non budgétés (transfert)	-13179,57
Déficit d'investissement antérieur	-15278,19

Opérations d'ordre non budgétés	-211,05
Excédent de fonctionnement cumulé	247294,87
Déficit d'investissement cumulé	-71382,65

Le maire s'étant retiré, le conseil municipal sous la présidence de Pierre Leisy, 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE l'exacte corrélation entre compte administratif et compte de gestion,

APPROUVE, le compte administratif de l'exercice 2019 du budget général à savoir :

Pour la section de fonctionnement:

Recettes :

Prévu : 580988 euros (dont 148716 d'excédent reporté)

Réalisé : **499809,39** euros (+ 148716,33 d'excédent antérieur) soit 648525,72 euros

Dépenses :

Prévu : 580988 (dont 163163,24 de virt à la sect° investissement)

Réalisé : 388051,28 euros

Résultats de l'exercice : 111758,11euros

Résultat de clôture de l'exercice : 247294,87

Pour la section d'investissement

Recettes :

Prévu : 237842 euros (dont 163163,24 de la sect° fonctionnement)

Réalisé : 65804,44

Dépenses :

Prévu : 222563,81 + 15878,19 (déficit reporté) soit 237842 d'autorisations budgétaires

Réalisé : 136976,04 (dont 15878,19 de déficit reporté)

Résultat de l'exercice -55893,41euros

Résultat de clôture de l'exercice : -71382,65 euros

BUDGET CAMPING

<u>A –Section Exploitation</u>	2019
Dépenses	
011 charges caractère général	14188,65
012 charges de personnel	2025
65 autres charges courantes	0
66 charges financières	184,33
67 charges exceptionnelles	100
Total dépenses réelles	16497,98
Recettes	
74	1658,67
75 autres produits gestion courante (locations)	13067,91
77 produits exceptionnels (taxe séjour+ subvention)	270,7
Total recettes réelles	14997,28
Résultat réel d'exploitation 2019	-1500,7
Total opérations d'ordre	4177,28
• Dépenses	17240,43
• Recettes	13063,15
Résultat d'exploitation exercice 2019	-5677,98
Résultat cumulé d'exploitation :	426,99

B –Section Investissement

Dépenses

2031 (étude green cub)	0
16 Remboursement d'emprunt	2432,67
21	0

Total dépenses réelles 2432,67

Recettes

Total recettes réelles 0

Résultat réel d'investissement 2018 - 2432,67

Total opérations d'ordre 4177,28

- Dépenses 13063,15
- Recettes 17240,43

Résultat d'investissement exercice 2018 - 1744,61

Pour information

Excédent d'exploitation antérieur 6104,97

Excédent investissement antérieur 25896,34

Excédent d'exploitation cumulé 426,99

Excédent investissement cumulé 27640,95

Le maire s'étant retiré, le conseil municipal sous la présidence de Pierre Leisy, 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE l'exacte corrélation entre compte administratif et compte de gestion,

APPROUVE, le compte administratif de l'exercice 2019 du budget Camping à savoir :

Pour la section d'exploitation :

Recettes :

Prévu : 55169 dont 20700 de transfert du « 21 35 investissement »

Réalisé : 28060,43 euros sans transfert

Dépenses :

Prévu : 55169

Réalisé : 33738,41

Résultats de l'exercice : - 5677,98 euros

Résultat de clôture de l'exercice : 426,99 euros

Pour la section d'investissement

Recettes :

Prévu : 45137 (dont 25896 d'excédent antérieur)

Réalisé : 17240,43 euros

Dépenses :

Prévu : 45175 (dont 20700 pour la réno)

Réalisé : 15495,82 euros (sans les 20700)

Résultats de l'exercice : 1744,62 euros

Résultat de clôture de l'exercice : 27640,95 euros

BUDGET Forêt

A –Section Exploitation

Dépenses	2019	2018
011 charges caractère général	141083,40	
65 autres charges courantes	81518,38	
67 charges exceptionnelles	18,80	
Total dépenses réelles	222620,58	
Recettes		
70 produits de service	224718,92	

Total recettes réelles	224718,92	
Résultat réel d'exploitation 2019	2098,34	
Total opérations d'ordre	0	
• Dépenses	0	
• Recettes	0	
Résultat d'exploitation exercice 2019	2098,34	111520,7

B –Section Investissement

Dépenses

21 acquisitions	0
23 travaux	12151
Total dépenses réelles	12151

Recettes

1068	1000
Total recettes réelles	1000

Résultat réel d'investissement 2018 - 11151

Total opérations d'ordre 0

- Dépenses 0
- Recettes 0

Résultat d'investissement exercice 2019 -11151

Pour information

Excédent d'exploitation antérieur 121646,12

Déficit investissement antérieur -1000

Résultat d'exploitation cumulé 122744,46

Résultat d'investissement cumulé -12151

Le maire s'étant retiré, le conseil municipal sous la présidence de Pierre Leisy, 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE l'exacte corrélation entre compte administratif et compte de gestion,

APPROUVE, le compte administratif de l'exercice 2019 du budget Forêt à savoir :

Pour la section d'exploitation :

Recettes :

Prévu : 314046 (dont excédent antérieur 120646)

Réalisé : 345365,04 euros

Dépenses :

Prévu : 314046

Réalisé : 222620,58 euros

Résultats de l'exercice : 2098,34 euros

Résultat de clôture de l'exercice : 122744,46 euros

Pour la section d'investissement

Recettes :

Prévu : 63200 (dont 62200 de virement de la sect° exploit)

réalisé : 1000 euros

Dépenses :

Prévu : 63200

Réalisé : 13151euros

Résultat de l'exercice : -11151 euros

Résultat de clôture de l'exercice : - 12151 euros

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019

Budget Général

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 247294,87 euros (163994,52 euros en 2018) et un déficit d'investissement de 71382,65 (15278,19 euros en 2018).

Une partie de l'excédent de fonctionnement (71382,65 euros) doit être affectée à la section d'investissement pour couvrir le déficit

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'affecter à la section d'investissement du BG 2020 une partie du résultat de clôture 2019 soit 71382,65 euros, afin de couvrir le déficit.

Décide d'affecter à la section de fonctionnement du BG 2020 le reste de ce résultat soit 175912,22 euros.

Budget camping

Malgré une année d'exploitation déficitaire, les deux sections restent en excédent.

NB : Pour la section d'exploitation du budget 2020, viendront se rajouter les 4874 euros de TVA des travaux 2019 dans les chalets.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'affecter à la section d'investissement du Budget « camping » 2020 la totalité de l'excédent 2019 soit 27640,95 euros

Décide l'inscription à la section d'exploitation de la totalité de l'excédent 2019 soit 426,99 euros

Budget forêt

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 fait apparaître un déficit d'investissement de 12151 euros et un excédent d'exploitation de 122744,46 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'affecter à la section d'investissement du Budget « forêt » 2020 une partie du résultat de clôture 2019 soit 12151 euros, afin de couvrir le déficit

Décide d'affecter à la section de fonctionnement du Budget « forêt » 2020 le reste de ce résultat soit 110593,46 euros.

RÉGULARISATION D'UN ÉCHANGE DE TERRAINS

Par délibération 1152°) du 15 octobre 2002, le conseil municipal constatait quelques erreurs commises dans la délibération prise le 2 septembre 2002. Il décidait d'effectuer les régularisations de terrains prévues dans un tableau joint et chargeait le maire de signer les actes nécessaires à ces régularisations. Il était alors précisé que les frais (arpentage, notaire) seraient pris en charge par la commune.

Pour faire suite à ces délibérations, un échange de parcelles (248 sect°11, contre 239 et 240 sect° 11) entre M. Schildknecht Hubert et la commune devait avoir lieu ; cet échange ne s'est jamais fait faute d'accord entre les parties maintenant ainsi une situation cadastrale confuse. Après avoir été contactée par la commune, la SAFER fait la proposition suivante pour l'échange :

Parcelle 248 section 7 d'une surface de 7,27 ares à 100 euros l'are soit un total de 727 € (chemin)

Parcelle 239 et 240 section 7 d'une surface totale de 42,82 ares à 22 € l'are soit un total de 942, 04 € (landes)

Il y aurait donc une soulte d'un montant de 215,04 € à prendre en charge par Mr SCHILDKNECHT Hubert.

Cette opération peut être réalisée par la signature d'un acte administratif.

L'intéressé a fait connaître son accord sur cette proposition.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (1 abstention : Pierre Leisy) **Décide** de procéder à l'échange des parcelles communales 239 et 240 sect° 11 avec la parcelle 248/101 sect° 11 appartenant à M. Schildknecht moyennant une soulte due par ce dernier de 215, 04 euros

Autorise le maire à signer l'acte administratif y afférant

RÉGULARISATION D'UNE DBM PAR CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Afin de mandater, avant la clôture de l'exercice budgétaire 2019, les derniers intérêts d'emprunts dus sur cet exercice, sans convoquer le conseil municipal pour cette unique raison, un certificat administratif a été émis.

Il est nécessaire de régulariser la situation par une décision budgétaire modificative.

Il s'agit d'un virement de crédit pour un montant de 110 euros du compte 022 « dépenses imprévues » (5384 euros) au compte 66111 « intérêts d'emprunts » du budget général.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide le virement de crédit de 110 euros, du compte 022 au compte 66111 du budget général

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ÉCOLE DU CHALMONT

L'école du Chalmont a organisé au mois de janvier 2020 une classe de neige au profit de 42 élèves de CE1, CE2 et CM1.

Un accord de principe pour y participer financièrement a été donné par les deux communes de LPV et RLF lors du dernier conseil d'école de 2019.

Selon le plan de financement de cette opération, défini en PJ, la subvention que pourrait octroyer la commune de RLF à la coopérative de l'école du Chalmont serait de 1663 euros. Il est proposé au conseil d'approuver ce plan de financement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le plan de financement de l'opération « classe de neige 2020 » de l'école du Chalmont

Décide d'octroyer pour cette opération, une subvention de 1663 euros à la coopérative de l'école du Chalmont

Le Maire interrompt la séance profitant de la présence de Roselyne DIAZ pour lui souhaiter une bonne retraite bien méritée, un cadeau lui est remis de la part de la commune et des élus.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

La Maison Familiale Rurale « La porte d'Alsace » à St Dié (<https://www.mfrstdie-laportedalsace.fr>) sollicite par la lettre du 7 novembre 2019 (en PJ) une subvention qu'elle suggère d'un montant de 100 euros « semblant représenter une participation raisonnable pour chaque élève » de notre commune inscrit dans cet établissement. Un adolescent de RLF est inscrit dans cet établissement. Il a d'ailleurs effectué en 2019 un stage dans les services de la commune.

Afin d'évaluer mieux l'impact de cette action potentielle le maire a souhaité, par courriel du 31 janvier, examiner le financement global d'une inscription.

Les frais de scolarité et de pension pour l'élève Yanis MARCZYNKOWSKI se montent à 1945 € pour la 1^{ère} Année de CAPA SapVer – Services à la personne et Vente en milieu rural.

L'élève s'est vu octroyé une bourse de 1235 €, la charge familiale est donc de 710 €.

Devant la diversité des avis exprimés, le maire propose qu'on vote d'abord pour ou contre le principe d'une subvention à ce type d'établissement ; si le principe est retenu, un second vote sera requis pour fixer le montant de la subvention à 100 euros, comme souhaité par l'établissement demandeur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de 11 voix contre 2

Décide de ne pas octroyer de subvention à la Maison Familiale Rurale « La porte d'Alsace » à St Dié-des- Vosges

DÉBAT PADD PLUI CCVA

Le Maire rappelle que la Communauté de communes du Val d'Argent a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) le 17 décembre 2015.

Les bureaux d'études ont été choisis en début d'année 2017, et depuis, ils travaillent en lien étroit avec la commission urbanisme intercommunale pour définir le projet de territoire.

Composée de trois référents par commune, la commission urbanisme se réunit régulièrement pour élaborer les éléments constitutifs du document « PLUi » (le projet d'aménagement et de développement durables [PADD], le règlement, les plans de zonage ou encore les orientations d'aménagement et de programmation [OAP]).

Le PADD étant à présent finalisé, les orientations du projet ont fait l'objet d'un débat au sein du conseil communautaire le 05 décembre 2019, conformément au code de l'urbanisme. Le document est à présent soumis à débat dans les communes. Il s'organise autour de 4 orientations, à savoir :

Orientation 1 : Consolider l'armature urbaine du territoire pour un développement équilibré

1. Miser sur une attractivité territoriale restaurée
2. Conforter le bipôle Sainte-Marie-aux-Mines et Sainte-Croix-aux-mines
3. Renforcer Lièpvre dans son statut de pôle secondaire de la vallée
4. Conserver l'identité villageoise de Rombach-le-franc

Orientation 2 : Redynamiser le territoire en offrant de nouvelles perspectives de développement

1. Renouer avec l'attractivité résidentielle
2. Offrir des perspectives nouvelles au développement des entreprises
3. Répondre aux besoins des habitants en développant l'offre commerciale et de services de proximité
4. Renforcer le maillage des liaisons douces
5. Promouvoir un développement maîtrisé des activités touristiques
6. Offrir un cadre favorable à une meilleure maîtrise de l'énergie

Orientation 3 : Valoriser les richesses du territoire

1. Requalifier avec cohérence les tissus anciens, riche en patrimoine bâti
2. Garantir la préservation de l'identité paysagère du val d'argent
3. Garantir la préservation du patrimoine naturel, des espaces agricoles et forestiers

Orientation 4 : Maîtriser la consommation foncière

1. Valoriser le potentiel de développement dans les enveloppes urbaines
2. Encadrer le développement urbain hors des enveloppes urbaines

Le débat s'oriente autour des enjeux pour RLF de l'établissement d'un PLUi ; au-delà du fait que le PLUi répondra à la caducité de notre POS, il s'avère que les enjeux pour notre commune ne sont pas très marqués. En effet, RLF possède assez de potentiel de développement dans l'enveloppe urbaine pour répondre aux enjeux de redynamisation du territoire à l'horizon du PLUi. Il est regretté que l'engagement du territoire dans la transition énergétique et écologique ne soit pas assez mis en avant dans ce PADD et que le modèle d'urbanisation prôné par ce PLUi ne vise pas expressément à l'atténuation des conséquences du changement climatique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L. 153-12 ;

Vu les orientations du futur projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal adressées par Monsieur le Président de la Communauté de communes du Val d'Argent ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après avoir débattu de ces orientations ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du débat organisé en son sein sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal.

DIVERS ET TOUR DE TABLE

◆ Actu CCVA

Concernant le débat d'orientation budgétaire, on parle de plan pluriannuel mais pas le moindre début de commencement d'un tel plan ; la COM COM n'a plus d'argent pour boucler le budget 2020, aucune banque n'accorde de financement à la CCVA, résultat : on prend de l'argent sur le budget général pour rembourser les emprunts du budget « développement économique », on diminue chaque année les moyens et les ressources des services de la CCVA.

Aucune réflexion n'est faite sur les inégalités sur notre territoire en matière financière et fiscale ; l'écart de potentiel financier par habitant est pourtant de 45 % entre LPV et RLF et même de 32 % entre LPV et la moyenne sur le territoire de la CCVA ; ce qui n'incite toujours pas les élus à réfléchir sur la distribution par la CCVA les attributions de compensation.

◆ Droit de préemption

Le maire informe la municipalité qu'il n'a pas exercé son droit de préemption pour la vente des propriétés suivantes :

◆ Consorts DIDIERJEAN 52 rue du Gal. de Gaulle au profit de M. CHARLIER Gilles et Mme WERVER Justine le 20 décembre 2019

◆ M. RIOTTE Nicolas 101 rue du Gal. de Gaulle au profit de M. DRUART Thierry le 20 janvier 2020

◆ **Tour de table**

Marie-Rose Fontaine signale que plusieurs personnes l'ont interpellé pour signaler que la statue du sacré cœur est cachée par la végétation.

Sandra Engler signale que suite aux évènements météo de ces derniers jours, il faudrait dégager les arbres qui longent tout le vallon entre les n° 15 et 18 de la route de la Hingrie qui menacent de tomber ; le maire propose de faire élaguer par les services techniques ou une entreprise (si le chantier s'avère trop technique) à la charge du propriétaire des terrains concernés. Une lettre sera envoyée en ce sens aux différents propriétaires concernés.

Jocelyne Frécharde fait remarquer que malgré la mise en place des sani-chiens, on constate qu'il y a toujours autant d'incivilité de la part des propriétaires de chiens.

Pierre Leisy signale que l'actuelle municipalité termine son mandat sur de bons chiffres et laisse la commune en meilleure santé financière que quand elle l'a prise.

Le maire explique qu'en ce qui concerne le projet rénovation école maternelle, des changements sont intervenus dans le plan de financement initial ; de ce fait il a demandé qu'un nouveau plan de financement soit étudié et présenté au prochain conseil municipal.

Par ailleurs, deux emprunts ont été soldés en 2019, ce qui permettra de refaire un emprunt (demande effectuée auprès des banques) pour 200000€ sur 20 ou 25 ans.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, le maire clôture la séance à 21h55